

Numérique
Logement
Budget
Familles
Personnes vulnérables
Parentalité
consommation
Médiation Familiale
Protection
Droit



Rapport d'activité 2018

Union Départementale des Associations Familiales de la Mayenne

Sommaire



pg 3	:		Edito Mme Gombault
pg 4-5	:		L'UDAF
pg 6	:		Le conseil d'administration
pg 7	:		Les commissions
pg 8-9	:		Notre réseau - nous rejoindre
pg 10-11	:		Les associations adhérentes - associées
pg 12-13	:		La vie institutionnelle
pg 14	:		La Direction
pg 15	:		Les permanences
pg 16-17	:		Les services administratifs
pg 18-30	:		Les services de l'action familiale
pg 31-35	:		Les services de mesures de protection

Edito

Odile Gombault, Présidente

Faire le bilan d'une année est toujours complexe tant les activités de l'UDAF sont riches et diversifiées.

Je tiens à remercier tout d'abord les membres du conseil d'administration et du bureau pour leur engagement et leur implication auprès des familles. De nouveaux administrateurs sont arrivés en 2018 et sont déjà investis dans différentes missions. Nous les remercions de nous avoir rejoints. Merci également à tous les salariés pour leur travail au quotidien, leur compréhension, leur investissement et leur disponibilité.

Depuis 3 ans, le développement associatif lancé par l'UNAF se poursuit. Plusieurs associations familiales nous ont rejoints et nous continuons aujourd'hui d'accompagner toute association familiale qui nous sollicite selon ses besoins et ses demandes.

L'UNAF a démarré également un gros chantier communication en 2018 qui se poursuivra tout au long de 2019.

Il a pour objectif de changer notre charte graphique pour une meilleure unité nationale et reconnaissance de notre réseau. L'UDAF53 s'est investie dans le comité de pilotage car la communication est pour nous une base importante de notre quotidien, qu'elle soit matérielle ou qu'elle soit fruit des actions de nos bénévoles (administrateurs, représentants, délégués dans les CCAS) et de tous nos salariés qui contribuent à ce que nos missions soient reconnues.

**« C'est la confiance
réciproque avec les autres
qui donne le courage
de surmonter tous les
obstacles » Paulo Coelho**



L'UDAF

Maison pour les familles

L'UDAF53, association loi 1901, est reconnue d'utilité publique.

4 missions définies par le code de l'action sociale et des familles

Elle représente officiellement l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics en proposant des représentants familiaux dans les divers conseils, assemblées ou autres organismes départementaux ou régionaux.

Elle donne des avis aux pouvoirs publics sur des questions d'ordre familial grâce à l'UNAF, instance nationale et aux travaux des commissions de travail de l'Institution.

Elle gère des services confiés par l'Etat (mesures de protection) et des services mis en place sur sa propre initiative pour accompagner les familles mayennaises dans leur quotidien.

Elle représente de plein droit les familles devant la justice, quelles que soient leur origine, leur position religieuse ou culturelle et leur composition

L'UDAF53 est une **Union d'associations à but familial**. Elle regroupe 134 associations qui représentent près de 10.000 adhérents. Ces associations qui évoluent dans divers domaines (handicap, enfance, aide à domicile, soutien aux familles, ...) sont représentées au sein du conseil d'administration permettant ainsi une richesse nécessaire à la représentation familiale.

L'UDAF intervient dans plusieurs domaines : Droit de la famille, Parentalité, Santé, Consommation & budget, Logement, Protection des personnes vulnérables (services de l'UDAF en pg 16).

Afin de défendre les intérêts des familles, 43 représentants familiaux siègent dans près de 70 commissions départementales (ex : CAF, MSA, commission de surendettement, Fonds de Solidarité Logement, Comité Départemental de l'Education Nationale...).



L'UDAF

qui sommes-nous?

Fonctionnement :

L' **Assemblée Générale** est souveraine et se compose de toutes les associations adhérentes à l'UDAF (137). C'est l'organe de délibération de l'Institution.

En 2018, elle s'est réunie 2 fois, le 23 mai et le 8 novembre (vote des nouveaux statuts et règlement intérieur).

Le Conseil d'Administration, composé de 36 sièges, gère la politique de l'association et veille à l'exécution des décisions prises en Assemblée Générale. Il valide les comptes, l'adhésion des nouvelles associations, les candidatures de ses membres et tout projet décidé par l'Institution.

Il s'est réuni 5 fois en 2018.

Présidente : Madame Odile GOMBAULT.

Le Bureau, composé de 9 membres, est l'organe exécutif et est force de propositions pour le Conseil d'Administration.

Il s'est réuni 4 fois en 2018.

La Direction est mandatée par le Conseil d'Administration pour gérer les services de l'UDAF.

Directeur : Monsieur Emeric CROISSANT

L'UDAF en quelques chiffres :

36 administrateurs

9 membres du Bureau

78 salariés

134 associations familiales
regroupant près de **10.000**
familles

43 représentants familiaux

188 délégués aux CCAS/CIAS
et commission d'action sociale

1.679 mesures de protection
gérées

10 services aux familles

Accueil des familles :

L'UDAF accueille chaque jour de 9h à 12h et de 13h30 à 17h **les usagers de nos services, les majeurs sous mesure de protection ainsi que toute personne** souhaitant nous rencontrer.



Le conseil d'administration

et membres du Bureau

Il est composé de membres élus lors de l'assemblée générale et de membres désignés par les associations adhérentes, à parts égales.

Membres du Bureau



Présidente
Odile GOMBAULT
Familles Rurales



Vice-Président
Christian THIRAUT
Jumeaux et Plus



Vice-Président
Louis GERVOIS
Familles Rurales



Trésorière
Martine SAUDRAIS
Familles Rurales



Trésorière Adjointe
Marie-Edith BLIN
MFREO



Secrétaire
Isabelle GUILLOUARD
Jumeaux et Plus



Secrétaire-Adjointe
Monique PAILLARD
Familles Rurales



Membre
Margaret RENAUDIN
APF - France Handicap



Membre
Patrick BONNAND
Familles de France

Membres du Conseil d'Administration



Henry BARBARY
Médaille de la Famille



Annie BECHU
Familles Rurales



Marie-France BENOIT
ADAPEI



Joëlle BOITHEAUVILLE
AAFA



Colette BOURGOIN
Familles de France



Michel COSME
Aid' A Dom



Madeleine DORGERE
APF - France Handicap



Yves GIBON
UNAFAM



Béatrice GUEGAN
ADMR



Monique JANVIER
Conjoints Survivants



Fernand JEUDY
Familles Rurales



Rémy LANGEARD
UFAL-L



Pierre LAURENT
Familles Rurales



Frédérique LUCAS
AFC



Nicole MARTIN
EFA



Patrick MARTIN
UFAL-L



Anne MORIN
APF - France Handicap



Annick POULARD
Familles Rurales



Françoise QUERE
ADMR



David RAMODIHARILAFY
AFC



Yolaine REBILLARD
AFC



Josiane ROBIN
Familles Rurales



Murielle ROGER
Familles Rurales

Les commissions

sectorielles et internes

DONNER DES AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS sur des questions d'ordre familial .
Les commissions sectorielles de l'UDAF permettent de travailler sur des sujets d'actualité. Elles sont composées d'administrateurs, de bénévoles, de salariés et de toute personne invitée pour son expertise.

Psychologie & Droit de la famille

8 membres

2 réunions en 2018

- Loi Schiappa contre les violences sexuelles et sexistes
- Echanges sur la révision des lois bioéthiques.

Education et Formation

9 membres

1 réunion en 2018

- Réforme du lycée, parcours sup et les rythmes éducatifs

Habitat et Cadre de Vie

14 membres

2 réunions en 2018

- Présentation de la C.L.A.H (Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat de Laval Agglomération)
- Présentation de SOLIHA (solidaires pour l'habitat)

Les commissions internes veillent au bon fonctionnement de l'Institution. La commission de contrôle permet chaque année de contrôler les listes d'adhérents fournies par les associations membres, d'étudier les candidatures au conseil d'administration et les demandes d'adhésion d'associations familiales.

Commission de contrôle

9 membres

3 réunions en 2018

- Validation de la liste des adhérents 2017
- Etude des candidatures au CA de l'UDAF
- Etude des demandes d'adhésion d'associations adhérentes

Commission finances

7 membres

3 réunions en 2018

- Etude des budgets 2018 et 2019 de l'Institution

Commission tutelles

13 membres

5 réunions en 2018

- Examen de dossiers de majeurs protégés
- Propositions et bilans d'actions et de partenariats



En 2018:

- pg 8

Adhérer à l'UDAF

de votre département



Vous êtes une association familiale ?

Soyez au cœur d'un réseau !

- > **Echangez des informations** avec d'autres associations dans le cadre de commissions et de groupes de travail
- > **Partagez des expériences** et des bonnes pratiques
- > **Augmentez la visibilité** de votre association en utilisant nos moyens de communication. Faites connaître ce que vous êtes et ce que vous faites
- > Si votre association en a besoin, **bénéficiez d'un accompagnement** et d'un soutien dans vos projets, lors de vos rendez-vous avec les pouvoirs publics, lors de la création de votre association, en collectif inter-associatif, etc....
- > **Bénéficiez d'un soutien opérationnel** :
Utilisez gratuitement Adhelis, le logiciel de gestion de vos adhésions, disposez de salles, de prêts de matériel, de documentation, recevez les actualités du réseau UNAF/UDAF (lettre électronique, ..)



En adhérant à l'UDAF, votre association et vos adhérents participent à la **représentation officielle** des familles auprès des pouvoirs publics.

Le mouvement familial fonctionne selon un système démocratique basé notamment sur le **suffrage familial** défini dans la loi (Code de l'action sociale et des familles). Chaque famille adhérente apporte donc des voix à votre association au sein de l'UDAF et à l'UDAF au sein de l'UNAF. Cela vous permet également de peser à notre assemblée générale à hauteur de vos suffrages familiaux (élection des administrateurs par exemple).

La conférence annuelle des mouvements familiaux

Chaque année, les associations adhérentes et membres associés à l'UDAF (voir page suivante), se réunissent pour la conférence annuelle des mouvements. En 2018, elle a eu lieu le 17 janvier à l'UDAF.

Les associations présentes peuvent parler de leur actualité, leurs projets et échanger sur des problématiques communes.

En 2018, la conférence a accueilli le Capitaine Fabre du service départemental du renseignement territorial qui est intervenu sur la radicalisation en Mayenne:

- le processus de radicalisation
- la procédure de signalement

Les associations

adhérentes à l'UDAF au 31/12/18

Les Fédérations

A.D.M.R

Fédération Départementale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

49 associations locales

Présidente : Mme HOCHET

Services à domicile de proximité. Aide toute famille et personne à bien vivre chez soi.

A.F.C

Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques - **2 associations locales**

Présidente : Mme COURCIER

Offres locales de services aux familles (bourse aux vêtements, chantiers éducation...). Portent les intérêts des familles catholiques auprès des pouvoirs publics.

FAMILLES RURALES

60 associations locales

Président : M. LE NAGARD

Défense et accompagnement des familles.

Création d'activités et de services en milieu rural.

M.F.R.E.O

Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

6 maisons familiales locales

Président : Rémy MOREAU

Formation jeunes et adultes (4ème à Bac+3) en s'appuyant sur l'alternance et en développant l'initiative, la créativité, la responsabilité et la solidarité.

Les associations départementales

A.A.F.A

Association des Accueillants Familiaux pour Adultes de la Mayenne

Présidente : Mme Boitheauville

Information, défense des familles d'accueil hébergeant les personnes âgées et/ou handicapées.

A.C.D.C

Activités Communales Créatives et Dynamiques

Présidente : Mme NOUET

Animations intergénérationnelles, organisation de moments de détente et de loisirs.

A.D.A.P.E.I

Association Dép. d'Amis, de Parents et de personnes handicapées mentales

Président : M. MALLET

Milite pour la participation à la vie en société des personnes confrontées à un handicap mental.

A.F.L.E.C

Association Familiale Loisirs et Culture

Co-présidente : Mme BARON

Co-président : M. MARTIN

Animations sur St Berthevin favorisant le lien social et intergénérationnel.

Aid'A Dom

Président : M. COSME

Services d'aide et d'accompagnement à domicile sur Laval, Château-Gontier et Mayenne. Gestion de structures d'accueil petite-enfance.

A.P.F - France Handicap

Délégué départemental : M. DESNOE

Mouvement de défense et de représentation des personnes en situation de handicap.

Association de la Médaille de la Famille

Président : M. REBILLARD

Distinction honorifique décernée aux personnes ayant élevé dignement au moins quatre enfants ou ayant oeuvré en faveur des familles.

Association des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins

Présidente : Mme AULNETTE

Information, orientation et défense des personnes seules. Soutien des personnes veuves.

Association des Familles d' Accueil

Présidente : Mme RESTIF

Regroupe les assistants familiaux de la Mayenne. Animation du réseau d'adhérents.

Association familiale des Veufs, Veuves et Personnes Seules de la Mayenne

Président : M. ROSIAN

Regroupe, aide et défend les personnes veuves et les personnes célibataires. Organisation d'animations.

Coordonnées complètes sur www.udaf53.fr

Les associations

adhérentes à l'UDAF au 31/12/18



AUTISME MAYENNE

Présidente : Mme MOREAU

Regroupe des parents d'enfants autistes. Organisation d'activités pour les familles. Défense de leurs intérêts.

E.F.A

Enfance et Familles d'Adoption

Présidente : Mme MARTIN

Soutien et conseille les familles adoptantes. Elle regroupe les candidats en cours de démarche, les familles ayant adopté et les adoptés adultes.

FAMILLES de FRANCE

Président : M. THIRAULT

Association familiale libre de tout lien politique, confessionnel, syndical, idéologique ou géographique. Elle accompagne et défend les intérêts des familles.

France Alzheimer Mayenne

Président : M. CHOISNET

Accompagnement, soutien, représentation des personnes atteintes de la maladie et leurs familles. Organisations d'animations, d'ateliers et de formations.

Jumeaux et Plus

Présidente : Mme GUILLOUARD

Entraide matérielle et morale, information et défense des familles dont les enfants sont issus de naissances multiples.

UFAL-L

Union des Familles Laïques de Laval

Président : M. LANGEARD

Représentation, défense, aide et accompagnement des familles dans le respect de la laïcité, de l'Etat et de la société.

U.N.A.F.A.M

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques

Délégué départemental : M. BRIERE

Accueil, soutien, information et accompagnement des familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs.

Les membres associés

De part leurs statuts, ces associations ne peuvent devenir adhérents à l'UDAF au sens du code de l'action sociale et des familles. Ils ne payent donc pas de cotisation, ne peuvent siéger au CA de l'UDAF mais participent tout autant au réseau de notre Institution.

A.L.M.A 53

Allo Maltraitance pers. Agées et/ou Handicapées

Président : M. STEVENS

A.M.A.V

Ass. Mayennaise d'Action auprès des gens du Voyage

Président : M. CHAPILLON

A.R.C.F

Asso .des Aînés Résidant en Collectivités et de leurs Familles

Président : M. REYBAUD

A.S.M.A.T

Asso. des Assistantes Maternelles Agréées de la Mayenne

Présidente : Mme ROCHER

A.T.M.P

Association Tutélaire des Majeurs Protégés

Présidente : Mme DESMONS

CLER Amour et Famille

Responsable : Mme RENIE

Habitat Jeunes Laval

Président : M. THOUROUDE

JALMAV53

Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie

Présidente : Mme CHAPPELLON-LAOUR

Foyers de jeunes travailleurs Le NYMPHEA

Présidente : Mme GIBON

Foyers de jeunes travailleurs L'ILIADÉ

Président : M. SAULNIER

Centre de formation la FUTAIE.

Président : M. MARCADE

La vie Institutionnelle

temps forts 2018



Janvier

- Cérémonie des voeux de l'UDAF. Deux médailles du travail ont été remises à cette occasion
- Conférence des mouvements familiaux (intervention sur la radicalisation) - voir pg 9



Février

- Rencontres interrégionales des UDAF à Caen
- Accueil à l'UDAF de Mme Bannier, Députée, Mme Doineau, Sénatrice, M. Chevrollier, Sénateur
- Intervention auprès des salariés du service départemental du renseignement territorial sur la radicalisation en Mayenne



Mars

- Participation à la journée internationale des droits des femmes organisée par la Préfecture
- Journée des Présidents et Directeurs d'UDAF à Lons le Saulnier (39)



Avril

- Rencontre avec M. MILLON, Sous-préfet de Château-Gontier
- Rencontres avec plusieurs associations adhérentes dans le cadre de partenariat



Mai

- Assemblée générale de l'UDAF
- Réunion de présentation aux partenaires du nouveau service Parents Solos
- Rencontre avec M. VEAUX, Préfet
- Journée de l'accès au droit : animation d'une conférence «Grands-parents, parents, petits-enfants : que dit le droit?»



Juin

- Signature de la charte de prévention des expulsions locatives à la DDCSPP
- 1ère rencontre du nouveau service Parents Solos

La vie Institutionnelle

temps forts 2018



La liste des temps forts de l'année 2018 n'est pas exhaustive. L'UDAF participe également à de nombreuses réunions et assemblées générales tout au long de l'année.

Elle est amenée à présenter régulièrement ses services et à intervenir sous forme de conférence / présentation au sein de son réseau mais également auprès de partenaires.



Septembre

- Participation au congrès des représentants d'utilisateurs à Paris
- Réunion de rentrée des bénévoles Lire et faire lire



Octobre

- Journée nationale des aidants familiaux avec le CIAAF (pg 30) : organisation d'une conférence «Sécurité ou liberté : quels enjeux éthiques dans le soin et l'accompagnement».
- Stand au salon des expérimentations et innovations solidaires à Rennes (service d'Aide Educative Budgétaire)

Novembre

- Assemblée générale extraordinaire de l'UDAF : modification des statuts et règlement intérieur
- Journée des Présidents/ Directeurs UDAF à Paris
- Stand au Village des Partenaires Santé
- Signature du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

Décembre

- Rencontre avec Mme KIHAL-FLEGEAU, Sous-préfète de Mayenne
- Participation à la conférence régionale des acteurs de la prévention et de la lutte contre la pauvreté

Direction

L'UDAF est comme chaque année au cœur de l'accompagnement des familles. Forte de 78 salariés répartis en 10 services aux familles, nous veillons à garantir leurs intérêts.

En 2018, un travail a tout d'abord été réalisé autour de la réécriture de nos projets 2018-2022. Fruit d'un groupe de travail, j'ai veillé à ce que les usagers soient au centre des objectifs.

Par ailleurs, l'année a été rythmée par la mise en vigueur du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données), issu d'une directive européenne concernant les données personnelles. En effet, de par les informations personnelles que nous détenons sur les usagers ou les familles, il est primordial que nous garantissions la protection de leurs données personnelles. Ainsi, des procédures qui se poursuivront en 2019 ont commencé à être mises en place afin de renforcer cette protection.

Sur un autre plan, celui du personnel, j'ai tenu à apporter une stabilité à notre institution avec la mise en place d'une nouvelle équipe d'encadrement pour être au plus près des salariés ou partenaires avec qui nous oeuvrons au quotidien dans l'intérêt des usagers et des familles.

Enfin, la représentation familiale assurée conjointement avec la Présidente et le Conseil d'Administration occupe une part importante de notre activité et est pour moi l'essence même de notre institution.



Directeur
Emeric CROISSANT

Quelques chiffres :

78 salariés

66,53 ETP

606 heures de formation



Services de l'UDAF

Les permanences

Accueil des familles & défense du consommateur	mercredi et jeudi matin, sur rendez-vous les autres jours	siège de l'UDAF	9h - 12h	02 43 49 52 50
	2ème et 4ème mardi du mois	Maison des Usagers hôpital de Laval	10h - 12h	02 43 66 51 33 (aux heures de permanences)
Parentalité (écoute, information, orientation sur toute question concernant la fonction parentale)	tous les jours aux heures de bureau	permanences téléphoniques		02 43 49 52 89
Aide aux aidants familiaux (CIAAF53)	2 mercredis par mois	Maison Départementale de l'autonomie (MDA), 12 quai de Bootz à Laval	14h - 16h	02 43 677 577 (aux heures de permanences)
Aide et soutien aux tuteurs familiaux & information sur les mesures de protection	3ème jeudi du mois	Palais de Justice, place St Tugal à Laval	9h - 12h	02 43 49 52 57
	1er lundi du mois (sur RDV)	mairie annexe de Château-Gontier / Bazouges	14h - 16h	02 43 49 52 57
	3ème lundi du mois (sur RDV)	mairie de Mayenne	14h - 16h	02 43 49 52 57

Services administratifs

trombinoscope au 31/12/18

Pôle juridico-patrimonial



Cadre Juridique
Rébecca MASSON



Cadre Patrimonial
Florian LE BOUCHER



Assistante Service Juridique
Fabienne BEUNEUX



Responsable
Administratif et Financier
Faustine DELESCLOSE



Assistante administrative
et comptable
Manuella FLEUREAU

Direction



Assistante de Direction
Ariane BRUNEAU

RH / PAIE



Assistante RH
Séverine BOISRAMÉ

Service informatique



Référente
informatique
Elodie MENARD

Service qualité



Référente qualité
Mireille DROUX

Gestion électronique des documents (*G.E.D.*)

Les services généraux



Agent administratif -
accueil
Davina CHACUN



Agent de service
intérieur
Yoann CADET



Agent administratif
Sandrine CHAUVEAU



Agent administratif
Florence FONTENEAU



Agent administratif
Gérard PICHON



Agent administratif
Magali PIERRE

Action familiale

Trombinoscope au 31/12/18

Vie associative/Communication/Développement associatif



cadre coordinatrice de
l'Action Familiale
Florence DEBUREAU



Assistante Administrative
Vie associative
Marie GUGUIN



Assistante
administrative
Valérie TRIPOTIN



Médiatrice familiale
Catherine HONORE



Médiatrice familiale
Chantal PERRIER



Médiatrice familiale
Nathalie VEZILIER



Aide Educative Budgétaire
Médiation Locative
Anne-Laure GOUBAUD



Aide et soutien aux
tuteurs familiaux
Claudine RONDEAU



Parentalité
Lire et Faire Lire
Céline RONDEAU-GARDIE

La défense du consommateur



Joëlle
BOITHEAUVILLE
Bénévole



Marie-Christine
FOISSARD
Bénévole



Béatrice
GUEGAN
Bénévole



Margaret
RENAUDIN
Bénévole



Martine
SAUDRAIS
Bénévole



Michel
THOMAS
Bénévole

Service communication

Faire connaître notre réseau

Tout au long de l'année, l'UDAF sollicite les médias locaux afin de parler de ses actions, de faire connaître ses services.

Nous intervenons très régulièrement dans l'émission les Experts de France Bleu Mayenne afin de parler et de répondre aux questions que l'on se pose sur les mesures de protection.

Nous paraissions également toutes les semaines dans la lettre électronique de l'UNAF qui recense les actions du réseau UDAF.

L'UDAF53 est elle-même vecteur de communication puisqu'elle relaie très régulièrement dans son réseau et sur ses supports les informations de l'UNAF, de ses associations adhérentes et de ses partenaires. Elle communique également toute information qu'elle juge intéressante pour les familles.



N'hésitez pas à nous contacter !

Source:
Ouest-France
Mai 2018



Où nous trouver ??

Site internet :
www.udaf53.fr



Facebook:
www.facebook.com/udaf.mayenne



Contact :

Florence DEBUREAU :
02 43 49 73 83
fdebureau@udaf53.unaf.fr

Service communication

Faire connaître notre réseau

En 2018, les plaquettes UDAF ont été réactualisées :



Droit de la famille

La médiation familiale

La médiation Familiale est un temps d'échanges et d'écoute réciproque. Un tiers neutre et impartial, le médiateur familial, est présent dans l'accompagnement des conflits.

Plus connue pour les parents en situation de séparation ou de divorce, la médiation familiale concerne également toute personne en conflit familial et intergénérationnel:

- un jeune adulte en conflit ou en rupture de lien avec sa famille
- des grands-parents souhaitant maintenir des liens avec leurs enfants et petits-enfants
- une fratrie en désaccord sur la prise en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie
- des héritiers lors d'une succession
-

Mettre en place une médiation :

- La médiation peut être **spontanée**, les personnes s'adressent alors directement à notre service

- elle peut être **judiciaire**, la médiation est ordonnée ou enjointe par le Juge aux Affaires Familiales.



L'entretien d'information préalable à la médiation est gratuit et peut se faire ensemble ou séparément.

Une participation financière pour chaque séance est ensuite demandée (fixée selon un barème national CNAF et selon les revenus).

Les accords issus de la médiation peuvent être homologués par la justice.

2018 en chiffres :

3 médiatrices

315 personnes reçues

213 familles

330 enfants concernés

242 RDV d'information

47 médiations familiales spontanées

17 médiations familiales judiciaires

21 permanences au Tribunal



Contact :

Secrétariat :

02 43 49 52 43

mediationfamiliale@udaf53.unaf.fr

Santé

La représentation des usagers

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a créé un dispositif d'agrément pour les associations désirant représenter les intérêts des usagers du système de santé. L'UDAF dispose de cet agrément.

Elle propose donc tous les trois ans des représentants dans les commissions des usagers (CDU) des établissements mayennais.

Ces représentants des usagers du système de santé participent à **améliorer la vie quotidienne et à faire valoir les droits des personnes malades**. Leur participation repose sur un engagement bénévole.

L'UDAF siège également au Conseil territorial de santé, organisme qui a pour but, entre autre, de suivre la mise en oeuvre de la politique régionale de santé.



2018 en chiffres:

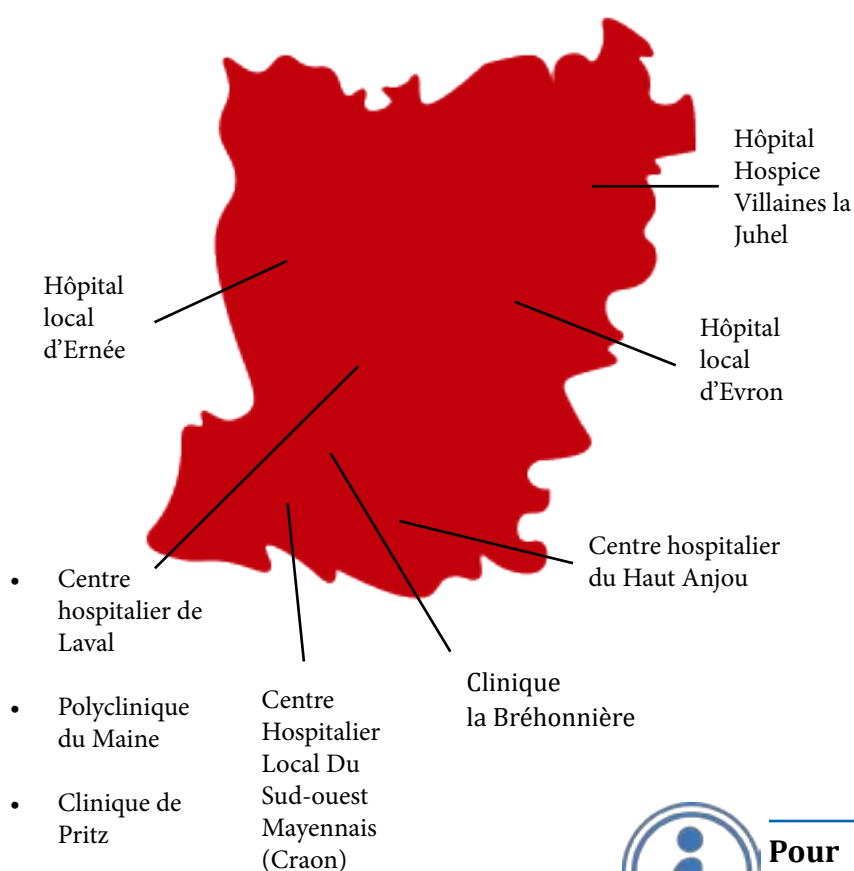
13 représentants

7 établissements

40 permanences à la Maison des usagers du CH de Laval

Permanences de Laval:

- Le 2ème et 4ème Mardi du mois, 10h - 12h, Maison des usagers, Centre hospitalier de Laval.
Tél : 02 43 66 51 33
- Permanence une fois par mois, le jeudi matin de 9h à 12h, au siège de l'UDAF à Laval. Information et RDV au 02 43 49 52 50



Pour connaître et contacter vos représentants, vous pouvez vous adresser directement à votre établissement de santé au sein duquel la liste doit être affichée.

Parentalité

Usage responsable du numérique

Dès 2006, l'UDAF53 a mis en place en Mayenne **des actions** afin de sensibiliser les participants aux usages d'internet, de mieux en comprendre le fonctionnement pour mieux appréhender ce monde en perpétuel évolution.

Deux sortes **d'ateliers** ont été développés :

1- pour adultes (parents, éducateurs, ..) souhaitant mieux comprendre internet afin de mieux dialoguer, éduquer et protéger ses enfants.

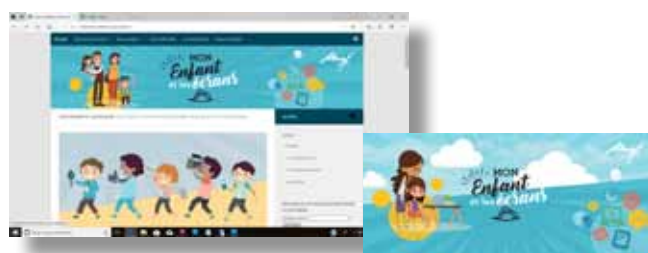
Plusieurs thématiques sont abordées comme le fonctionnement d'internet, l'identité numérique, la recherche d'informations sur le web, les droits et devoirs, le contrôle parental (ateliers adultes), etc....

2 - pour jeunes à partir de 12 ans qui peuvent ainsi mieux appréhender internet pour mieux l'utiliser et se protéger (interventions dans les collèges, lycées, ...)

Dans chaque atelier, une part prépondérante est laissée aux échanges et à la transmission d'informations.

Accompagner l'usage responsable du numérique, c'est aussi :

- **des cafés-parents**
- **des participations à des projets sur le numérique**
- **des interventions diverses sur les écrans**



<https://www.monenfantetlesecrans.fr>

<https://www.facebook.com/monenfantetlesecrans>

Vous souhaitez mettre en place une de ces propositions sur votre territoire ou vous renseigner sur les modalités de mise en oeuvre? N'hésitez pas à nous contacter !



L'UDAF participe régulièrement à des groupes de travail et des commissions. Elle fait également partie du collectif des acteurs du numérique éducatif 53 et est investie au niveau national avec l'UNAF. Cette dernière a inclus l'usage responsable numérique dans ses conventions d'objectifs et a créé un facebook en 2017 puis un site en 2018 « *Mon enfant et les écrans* ». Ces deux supports dispensent des informations utiles aux familles sur les usages d'internet.



2018 en chiffres :

16 ateliers dont : 2 ateliers adultes & 14 ateliers jeunes

406 participants au total

3 participations à des projets sur le numérique (collège/lycée...)

2 interventions lors d'assemblées générales sur le thème des écrans

4 cafés-parents « Nos enfants et les écrans » / « Nos ados et Internet » (cf: pg suivante)

2 temps d'échanges dans la continuité de théâtres forum

1 intervention à France bleu Mayenne (émission Les Experts)

Contact :

Céline RONDEAU-GARDIE :

02 43 49 52 89

crondeaugardie@udaf53.unaf.fr

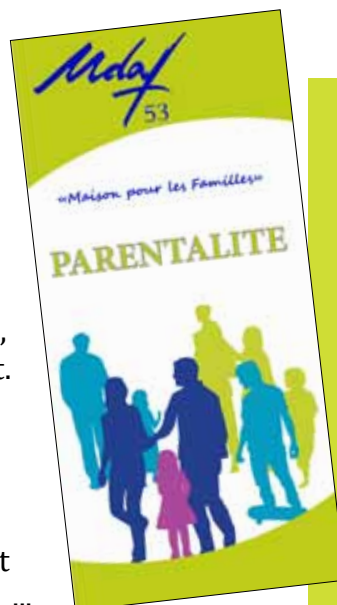
Parentalité

Cafés-parents et ateliers

Les cafés-parents :

Ils permettent d'échanger, pendant des rencontres d'environ 1h30, avec d'autres parents, sur son expérience, sur ce que l'on vit en tant que parent. Les thèmes sont choisis en fonction de la demande des familles.

Exemples de thème : guider nos enfants vers l'autonomie, nos ados et internet, les relations frères/soeurs, ...



L'atelier « Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent » (Faber & Mazlish)

Il propose à un groupe d'adultes de se rencontrer autour de techniques concrètes, pratiques et efficaces visant à améliorer la communication avec les enfants. Un atelier est composé de **7 rencontres de 2h30 chacune**. Chaque rencontre fait l'objet d'un thème précis.

Vous souhaitez mettre en place une de ces propositions sur votre territoire ou vous renseigner sur les modalités de mise en oeuvre ? N'hésitez pas à nous contacter !



L'UDAF propose également une permanence téléphonique destinée à toute personne ayant des questionnements concernant la fonction parentale.

Elle permet l'écoute, l'information, l'orientation au besoin (anonymat garanti).

Permanence au 02 43 49 52 89, chaque jour aux heures de bureau.

2018 en chiffres :

10 cafés-parents
107 participants

2 ateliers « Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent »

1 mis en place par l'UDAF

1 en partenariat avec l'AMAV (Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage)

16 participants au total

1 participation au week-end parentalité « Familles, un temps pour nous » organisé par le CLEP (centre lavallois d'éducation populaire) les 20 et 21 avril 2018.

Contact :

Céline RONDEAU-GARDIE :
02 43 49 52 89
crondeaugardie@udaf53.unaf.fr

Parentalité

Lire et faire lire



« Les histoires n'attendent que vous pour être lues »

Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre à des enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.

Le programme est mis en place dans des structures telles que les écoles, les collèges, les centres de loisirs, les bibliothèques, etc... et développé sur temps scolaire, périscolaire ou lors des TAP (temps d'activités périscolaires).

En Mayenne, **Lire et faire lire** est coordonné par la Ligue de l'Enseignement - FAL53 et l'UDAF. Ils recensent les bénévoles et structures, les mettent en lien, organisent des formations et des actions de communication. C'est aussi un comité de pilotage composé de différents organismes départementaux et associatifs et d'un lecteur bénévole.

Les bénévoles participent également régulièrement à des actions de promotion du dispositif (stands, propositions de lectures à voix haute...).



Lire et faire lire en partenariat avec l'AMF (Association des Maires de France) a créé le **label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire »**, afin de valoriser l'action en faveur de la lecture.

En 2018, Meslay du Maine a obtenu ce label remis en novembre lors des **rencontres nationales à la Rochelle** auxquelles 4 bénévoles relais et la coordination ont participé.

Une cérémonie organisée par le Maire a eu lieu à Meslay du Maine en décembre en présence des bénévoles.

Contact : Céline RONDEAU-GARDIE :

02 43 49 52 89

crondeaugardie@udaf53.unaf.fr

2018 en chiffres :

- **Année scolaire 2017/2018**

204 bénévoles

78 structures

- **Année scolaire 2018/2019**
(au 31-12-18)

190 bénévoles

75 structures environ

- **Vie du programme**

Plus de **40** réunions/rencontres départementales (dont un comité de pilotage), régionales et nationales

1 participation à un Forum lors de la semaine académique de la maternelle

5 témoignages de bénévoles émission « Engagement citoyen » sur France Bleu

1 intervention à l'AG de l'association des Amis de la BDM

- **Formation/ proposition aux bénévoles**

6 formations proposées par la FAL, l'UDAF ou la BDM (bibliothèque départementale de la Mayenne)

1 proposition par le service lecture publique de Mayenne Communauté.

1 invitation au Comité BD Jeunesse par la BDM

1 journée des bénévoles (partenariat BDM)

1 réunion de rentrée



Parentalité

Parents solos



En 2018, un nouveau service a été créé par l'association Familles de France et l'UDAF de la Mayenne.

Cette proposition s'adresse aux familles monoparentales et à tout parent se trouvant isolé ou seul pendant une période donnée.

L'objectif du service est de favoriser l'entraide et d'offrir un appui à la parentalité en proposant différents types de rencontres et de manifestations. Il répond également à un besoin d'écoute, de soutien et de partage.

Les rencontres se déroulent le samedi matin. Les enfants sont les bienvenus. Une animation leur est proposée à chaque rencontre.

2018 en dates :

14 mai :

Rencontre avec des partenaires institutionnels et associatifs pour le lancement du projet.

16 juin :

Moment d'échanges entre parents solos afin de définir leurs attentes et leurs besoins. Animation par l'UDAF. Un atelier artistique était animée par Constance Boulay, artiste mayennaise.

22 septembre :

Moment d'échanges entre parents solos

8 décembre :

Rencontre d'information sur le parrainage de proximité. Avec la participation du Secours Catholique et de l'UDAF, co-porteurs du dispositif en Mayenne

4 articles de presse pour le lancement du service

« PARENTS SOLOS 53 »



Besoin d'écoute, de soutien et de moments de partage ?...

Contactez-nous dès maintenant pour rejoindre le groupe de parents solos mayennais !

Pour qui ? les familles monoparentales et tout parent se reconnaissant comme « parents solos » au quotidien.

« Parents Solos 53 » souhaite favoriser l'entraide et offrir un appui à la parentalité en proposant différents types de rencontres et manifestations.



RENCONTRE

SOUTIEN

ENTRAIDE

PARTAGE

CONVIVIALITE

FAITES LE PAS REJOIGNEZ-NOUS

Ce service est proposé par Familles de France 53 et l'UDAF 53

PARENTS SOLOS 53

26 rue des Drs Calmette et Guérin
53010 LAVAL Cedex

famillesdefrance53@gmail.com
udaf53@udaf53.unaf.fr

02-43-49-52-65

NOUVEAU SERVICE PARENTS SOLOS EN MAYENNE

L'Union Départementale des Associations Familiales vous propose un nouveau service destiné aux familles monoparentales et à tout parent qui se trouve isolé ou seul pendant une période donnée.

Grâce à des temps de rencontre et d'échanges, cela permet aux parents solos de se rencontrer, de constituer des réseaux de solidarité et d'entraide afin de créer du lien, de rompre l'isolement et la solitude dans lesquels on peut se sentir parfois.

La prochaine rencontre aura lieu le 22 septembre 2018 à Laval

Renseignements : UDAF 53 - 26 rue des Drs Calmette et Guérin - 02 43 49 73 83
www.udaf53.fr - famillesdefrance53@gmail.com - udaf53@udaf53.unaf.fr



Journal Laval la ville
Sept. Oct. 2018



Rejoignez-nous !

02 43 49 52 65
parents.solos53@gmail.com

Parentalité

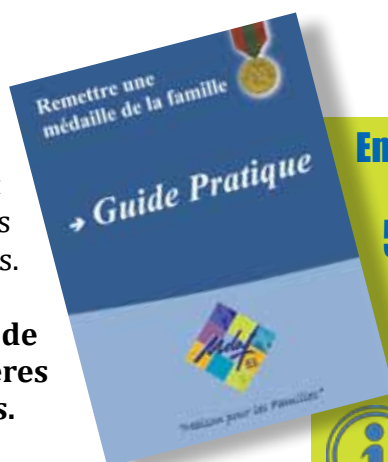
La médaille de la Famille

La médaille de la famille est une distinction qui peut-être demandée par tout parent ayant élevé au moins 4 enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans.

Historiquement, elle a été créée à la fin de la grande guerre pour honorer les mères ayant élevé dignement plusieurs enfants.

La demande se fait auprès de la Mairie du domicile du parent. Les dossiers sont ensuite envoyés à la Préfecture puis à l'UDAF qui mène une enquête auprès des familles.

L'UDAF participe aux cérémonies de remise de la médaille organisées par les Mairies.



En 2018 :

5 médailles ont été demandées et attribuées



Il existe en mayenne une association de la médaille de la famille. Elle regroupe les récipiendaires et intervient avec l'UDAF dans l'étude des dossiers.

Tél : 06 03 61 31 45

Président : M. REBILLARD

Le parrainage de proximité

Le parrainage de proximité rapproche un enfant d'un parrain ou d'une marraine qui lui offre une autre ouverture, un autre regard. C'est une relation privilégiée destinée à élargir l'entourage de l'enfant.

Pour diverses raisons, certains parents ressentent le besoin d'ouvrir les relations de leur enfant à un autre adulte désireux de partager avec lui des activités (vélo, piscine, promenades, cuisine, rencontres, cinéma etc....). La démarche du parrainage permet de **trouver cet adulte et de mettre en relation parrain et filleul.**

Un pique-nique annuel est organisé en présence des familles, parrains, marraines, enfants et équipes d'accompagnement. A cette occasion, l'UDAF a animé un temps d'échanges.

Plusieurs réunions sont programmées chaque année pour le suivi du dispositif.



**Partenariat
Secours Catholique /
UDAF53**

Contact :

UDAF :

02 43 49 73 83

SECOURS CATHOLIQUE :

02 43 56 40 10

Consommation

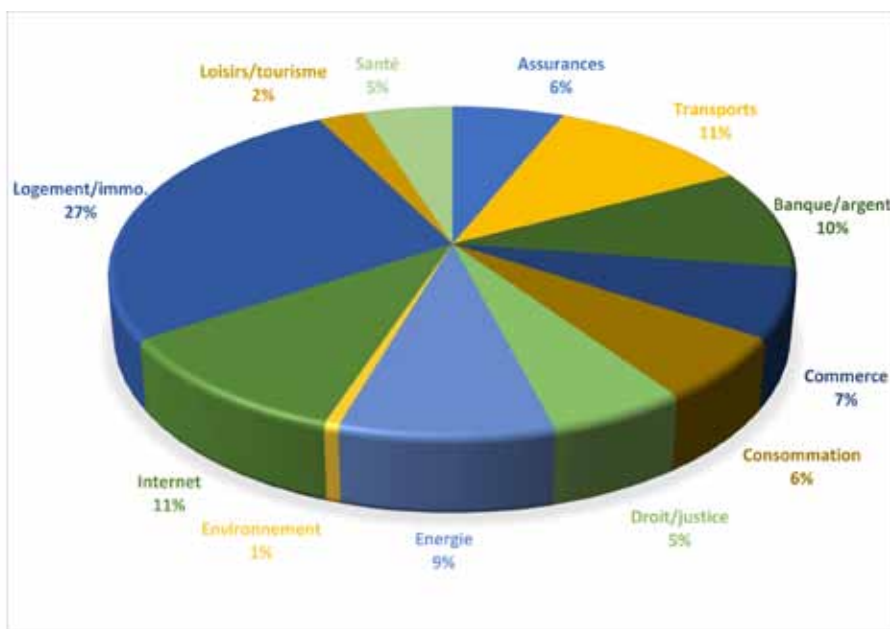
Le service de défense du consommateur

L'UDAF est agréée association de défense du consommateur.

A ce titre, elle recoit et accompagne toute personne dans ses démarches quotidiennes et dans les litiges liés à la consommation. Si besoin, les conseils d'un avocat sont sollicités ou les familles sont orientées vers les partenaires spécialisés.

L'objectif est de régler un maximum de dossiers à l'amiable.

Dossiers traités en 2018, par thème:



Notre service de défense du consommateur intervient sur demande dans des associations, organismes, forum ... sur des thèmes liés à la consommation (arnaques sur internet, conférence sur le démarchage à domicile ...).

En 2018, il est intervenu à Mayenne dans le cadre d'une conférence organisée par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) sur le thème : démarchage et garanties (en partenariat avec UFC Que Choisir). **90 participants.**

Vous êtes intéressé par une intervention?
Contactez-nous au 02 43 49 52 50.

Les permanences d'accueil :

Le mercredi et le jeudi,
9h à 12h,
UDAF - 26 rue des Drs Calmette
et Guérin - Laval.

☎ 02 43 49 52 50

2018 en chiffres :

6 bénévoles

630 heures de bénévolat

278 contacts (rdv, appels, courriels, courriers)

161 nouveaux dossiers



Budget

L'aide éducative budgétaire

Le service **AEB (aide éducative budgétaire)** de l'UDAF propose un accompagnement et des outils de gestion personnalisés aux personnes se sentant en difficulté face à la gestion de leur budget, quelle que soit leur situation (familiale, professionnelle, financière).

L' AEB permet entre autres de questionner son rapport à l'argent, sa manière de consommer, de dépenser ou encore de réagir face à un imprévu.

C'est un service gratuit qui repose sur une démarche volontaire.

L'UDAF assure également des permanences auprès des détenus de la Maison d'arrêt de Laval sur les thématiques de l'argent et du budget.



En 2018, le service AEB de l'UDAF a été sollicité pour participer au salon des expérimentations et des innovations solidaires qui s'est tenu à l'école Askoria de Rennes les 11 et 12 octobre. Notre service avait en effet obtenu un prix en 2017 pour l'action menée à la maison d'arrêt.

Le microcrédit personnel garanti

Ce prêt est destiné aux foyers qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit. Les demandes sont instruites par l'UDAF qui assure l'accueil, l'écoute, la constitution du dossier, sa présentation au partenaire bancaire et le suivi du bénéficiaire pendant la période de remboursement.

Il sert à financer des projets liés à la mobilité, l'emploi, au logement, à la santé ... pour un montant allant de 300 à 3.000€.

L'UDAF travaille en partenariat avec 3 établissements bancaires : **l'association Parcours confiance (Caisse d'Epargne), le Crédit Mutuel Solidaire, le Crédit Coopératif.**



2018 en chiffres :

23 familles accompagnées

113 rendez-vous sur l'ensemble du département

19 permanences à la maison d'arrêt.

82 entretiens

54 détenus rencontrés



Contact :

Anne-Laure GOUBAUD :
02 43 49 73 89
algoubaud@udaf53.unaf.fr



2018 en chiffres :

157 demandes

40 réorientations

84 demandes non suivies
(abandon, refus,
demandes sans suite ..)

33 dossiers transmis
(18 accords, 12 refus et 3
abandons)

Logement - Cadre de vie

Médiation locative

Le dispositif de Médiation Locative s'adresse à un public en difficulté d'accès et de maintien au logement et relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) ou sortant d'établissements spécialisés.

l'UDAF de la Mayenne loue un bien à un propriétaire (parc privé ou social) puis le sous-loue tout en assurant sa gestion.

Partenariats:

- à **Château-Gontier**, le dispositif « résidence accueil » est porté par le Centre Hospitalier du Haut Anjou (CHHA) et mis en œuvre avec notre participation.
- à **Laval**, avec le centre hospitalier (Service de Psychiatrie Adultes Lavallois - SPAL).



En 2018 : 20 logements ont permis d'accueillir 20 sous-locataires.

Contact :

Anne-Laure GOUBAUD :
02 43 49 73 89
algoubaud@udaf53.unaf.fr



L'accompagnement social lié au logement - ASLL

En 2018, l'UDAF a répondu à un appel à projet lancé par le Département. Celui-ci s'adresse à tout locataire, quel que soit son âge, accédant à son premier logement et ayant préalablement sollicité l'aide du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement).

L'ASLL a pour but de mettre en place un ensemble d'actions pour faciliter l'accès au premier logement dans des perspectives d'une insertion durable (démarches administratives, constitution de dossiers ...). C'est un dispositif gratuit, basé sur une démarche volontaire.

L'UDAF a été retenue début 2019.



Ce nouveau service a démarré son activité au 1er janvier 2019.

Contact :

Pénélope BLANCHET :
06 34 30 77 67
pblanchet@udaf53.unaf.fr

Accompagnement social

Les Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale



Le CCAS/CIAS/Commission d'action sociale mène une action générale de prévention et de développement social dans les communes, apportant ainsi des réponses très concrètes aux attentes des familles.

Les représentants familiaux qui siègent dans ces instances forment la **plus importante représentation en nombre** gérée par les UDAF. Les délégués UDAF, aux côtés des élus et des représentants associatifs, sont étroitement liés à la vie municipale.

L'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que l'UDAF propose aux maires les représentants d'associations familiales : **la loi confère ainsi une représentation de droit au représentant.**

2018 en chiffres :

184 délégués UDAF dans les CCAS, CIAS et Commissions d'action sociale

3 réunions en partenariat avec l'AMF53 (Association des Maires de France) rassemblant les délégués UDAF et les maires et adjoints. **Thème** : la radicalisation dans notre département - avec la participation du Capitaine FABRE du service départemental du renseignement territorial de la Mayenne

Contact :

Florence DEBUREAU
02 43 49 73 83
fdebureau@udaf53.unaf.fr

Soutien aux aidants familiaux

Collectif interassociatif des aidants familiaux - CIAAF 53

Le Collectif Inter Associatif des Aidants Familiaux s'est donné pour mission de faire reconnaître par la société le rôle et la place de tous les aidants familiaux et de défendre leurs intérêts, quels que soient l'âge, le handicap et/ou la maladie de la personne aidée.

Créé au niveau national (www.ciaaf.fr) et porté par l'UNAF, il est composé en Mayenne de France Alzheimer Mayenne, France Parkinson, l'Union Nationale de Familles et Amis de Malades Psychiques (UNAFAM), APF France Handicap, Mayenn'Sep, l'Association des Accueillants Familiaux pour Adultes de la Mayenne (AAFA), l'Association Départementale de Parents, d'Amis et de Personnes handicapées mentales (ADAPEI), le GEIST 53 et l'UDAF53.

Tous les 15 jours, **une permanence** a lieu à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), **le mercredi, de 14h à 16h** afin d'accueillir les aidants familiaux (écoute, accompagnement, information, orientation).

43 permanences

1 conférence « Sécurité ou liberté , quels enjeux éthiques dans le soin ou l'accompagnement ? », le 5 octobre dans le cadre de **la journée nationale des aidants.**

Contact :

Permanence : 02 43 677 577
Hors permanence :
02 43 49 73 83

Soutien aux tuteurs familiaux

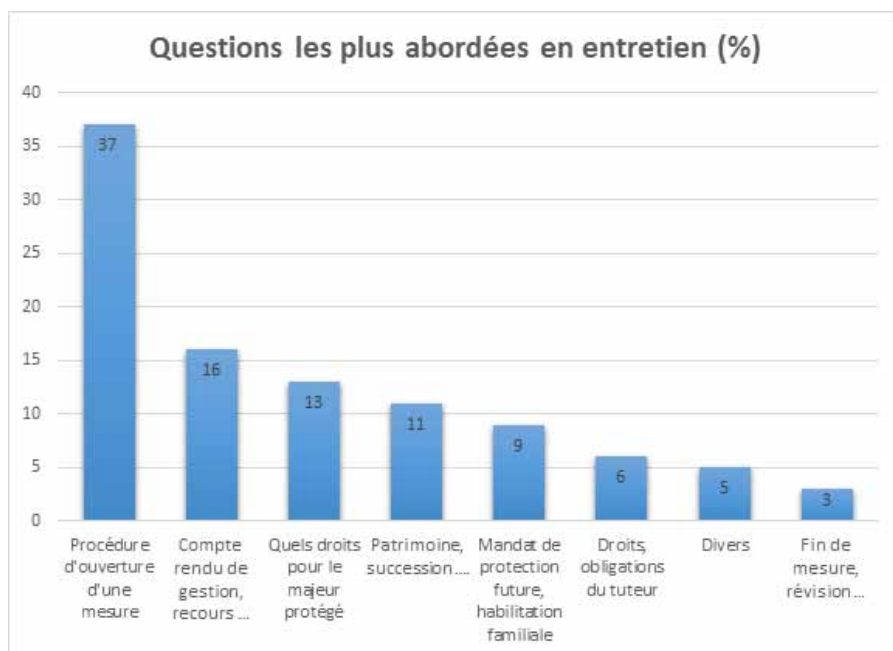
L'Aide aux Tuteurs Familiaux – ATF 53

Depuis 2008, le service d'aide aux tuteurs familiaux (ATF53) exercé par l'UDAF53 et l'ATMP53 accueille, renseigne et accompagne gratuitement les tuteurs et curateurs familiaux afin qu'ils puissent assurer au mieux l'exercice de leur mandat (informations techniques sur la gestion d'une mesure).

Le service accueille également toute personne ayant besoin d'une information adaptée en amont et en aval des mesures de protection.

Permanences :

- **3ème Jeudi du mois**, 9h-12h, Palais de Justice de Laval
- **1er lundi du mois**, Mairie annexe de Château-Gontier/Bazouges (sur RDV), 14h à 16h
- **3ème lundi du mois**, Mairie de Mayenne (sur RDV), 14h à 16h
- **permanences téléphoniques** chaque jour au 02 43 49 52 57



Le service ATF53 est signataire de la convention relative au point d'accès au droit au Palais de Justice de Laval (signée avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit - CDAD) et de la charte de labellisation des points d'accès au droit de la Mayenne.



2018 en chiffres :

315 appels

206 entretiens personnalisés

282 personnes reçues

12 réunions des services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux des Pays de la Loire

13 participations à des réunions/événements pour faire connaître le service

Contact :

Claudine RONDEAU

02 43 49 52 57

crondeau@udaf53.unaf.fr

Protection des personnes vulnérables

Trombinoscope au 31/12/18

Cheffe de service



Géraldine ALLART

Les mandataires judiciaires-Coordinateurs



Coordinateur
secteur nord
Eric BUREL



Coordinatrice
secteur centre
Martine CLAYER



Coordinatrice
secteur sud
Sylviane MOREAU

Les mandataires
judiciaires



Jennifer
ANDROUARD



Margaud
BELLOIR



Pénélope
BLANCHET



Carol-Anne
BONNARD



Cecile
BREHERET



Mélina
DENIS-GREGOIRE



Marilyne
DUROY



Laëtitia
DUTERTRE



Patricia
GARNIER



Anne-Laure
GAUDICHE



Marina
GOUGEON



Ginette
GRUEAU



Laurence
HUAUME



Angélique
JAMET-LEROUX



Anne-Marie
LERAY



Marie-Laure
MARTEL



Isabelle
MENOUX



Isabelle
MESLIER



Jennifer
MOQUET-THORIGNE



Christelle
MOUNIER



Adeline
MOURIN



Christiane
PICAULT



Mylène
POIRIER



Jean-Christophe
PRIMAULT



Christine
ROBIDAS



Claudine
RONDEAU



Paul-Freddy
TCHIAMA



Karine
THIEBAUT-LIGER

Protection des personnes vulnérables

Trombinoscope au 31/12/18

Les assistantes administratives



Dominique BEAUGER



Caroline FROC



Sophie GOUZERCH



Nadine GRANGE



Christèle KERRIC



Laëtitia LAMBERT



Lolita LAUNAY



Noëlle THEULIER

Le service comptabilité



Comptable
Régine COUANON



Comptable
Isabelle HEVIN



Aide-comptable
Béatrice ALBERT



Aide-comptable
Fabien CARY



Aide-comptable
Florence DERSOIR



Aide-comptable
Aurélie GIRARD

Protection des personnes vulnérables

Les mesures exercées par l'UDAF

L'accident, la maladie, le handicap ... peuvent altérer temporairement ou définitivement les facultés d'une personne la rendant ainsi vulnérable. Un Magistrat peut alors décider d'une mesure de protection juridique (définie selon chaque cas) mandatant ainsi une autre personne pour protéger ses intérêts. La protection est confiée en priorité à la famille ou à défaut à des personnes physiques ou morales comme l'UDAF. La mesure est alors exercée par des mandataires judiciaires. Leur rôle consiste à assister ou représenter une personne dans la gestion de ses biens et d'elle-même tout en favorisant sa volonté, son autonomie et ses droits.

904

CURATELLES

Régime d'assistance ou de contrôle avec 2 degrés de protection (simple ou renforcée). Dans la curatelle simple, le majeur peut agir lui-même et est assisté de l'UDAF. Pour la curatelle renforcée, l'UDAF gère et assure les dépenses du majeur.

486

TUTELLES

L'UDAF représente le majeur et exerce pour lui certains actes de la vie courante. Il devra cependant obtenir l'accord du Juge des tutelles pour d'autres actes.

147

MJAGBF

Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial

Elle est gérée par un délégué aux prestations familiales. C'est une mission éducative auprès des familles afin de leur redonner une autonomie administrative et financière dans l'intérêt de l'enfant.

34

MASP

Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé

Contrat signé entre un majeur et le Conseil Départemental (qui en donne la gestion à l'UDAF) afin de favoriser l'insertion sociale et le retour à l'autonomie du bénéficiaire.

5

MAJ

Mesures d'Accompagnement Judiciaire

Si la MASP n'a pas abouti, une MAJ peut être prononcée par le juge pour gérer les prestations sociales

Protection des personnes vulnérables

Les mesures exercées par l'UDAF

En 2018, l'UDAF a géré 1.679 mesures.



4

SAUVEGARDE

DE JUSTICE

Protection d'un majeur qui garde sa capacité civile (mesure relais temporaire)

5

PRP

Procédures de rétablissement personnel (conduit à l'effacement des dettes) et liquidations judiciaires

14

TUTELLES

aux biens des mineurs

L'UDAF exerce cette mesure lorsque le Juge des tutelles considère que l'administrateur légal (parent ou tuteur) ne peut le faire

80

AD'HOC

MINEURS

Ces mesures assurent la protection des intérêts des mineurs lorsque les représentants légaux ne peuvent le faire

4

MANDATS de Protection Future

non actifs

Ils ont pour but d'organiser à l'avance sa propre protection ou celle de son enfant en désignant la personne qui sera chargée de s'occuper du demandeur le jour où celui-ci ne pourra plus le faire en raison de son âge ou de son état de santé

Les associations adhérentes



Les membres associés



Union Départementale des Associations Familiales
 26 rue des Drs Calmette et Guérin - CS11009 - 53010 LAVAL cedex
 Tél : 02 43 49 52 52 Fax : 02 43 49 52 69
 udaf53@udaf53.unaf.fr

www.udaf53.fr